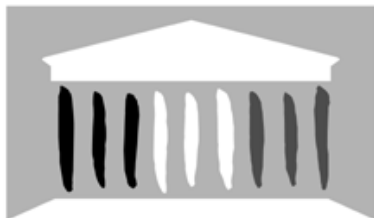


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 27 mai 2026

– 1 –



N° 2825

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 mai 2026.

PROPOSITION DE LOI

*visant à plafonner les commissions payées par les restaurateurs et
commerçants sur les titres restaurant,*

(Renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
M. Christophe NAEGELEN,
député.